



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

VISITE DE CHANTIER DU 3^E TRONÇON DE LA DÉVIATION DE VENDÔME

Maurice Leroy, Ancien Ministre, Député de Loir-et-Cher et Président du Conseil général de Loir-et-Cher, visite ce vendredi 15 novembre le chantier du 3^{ème} tronçon de la déviation de Vendôme.

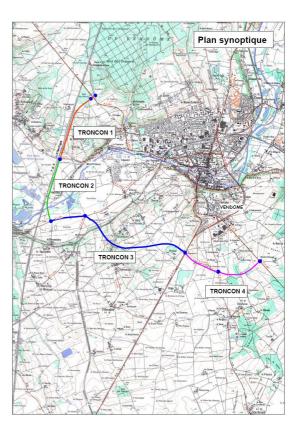
La déviation de Vendôme

Porté par le Conseil général de Loir-et-Cher, ce projet d'aménagement routier consiste en la réalisation des déviations à 2 voies de Vendôme par l'ouest, sur une longueur de 10,9 km.

Le trafic attendu sur la déviation de Vendôme est de 5 000 véhicules par jour avec 20% de poids lourds et de 3 000 véhicules par jour avec 9 % de poids lourds sur la déviation de Varennes.

Sept communes sont concernées par l'aménagement de la déviation de Vendôme : Villiers-sur-Loir, Naveil, Marcilly-en-Beauce, Villerable, Sainte-Anne, Thoré-la-Rochette et Vendôme.

Cette déviation est réalisée en 4 tronçons pour un coût global de 65 millions d'euros dont 12 millions d'euros pour le 3^e tronçon.



À ce jour, les tronçons 1 (tronçon compris entre la RD 957 au nord de Vendôme et la RD 5) et 2 (tronçon reliant la RD 5 à la RD 917) ont été respectivement mis en service en janvier 2009 et 2011.

Le 3^{ème} tronçon entre la RD 917 et la RN 10 est en cours d'achèvement. La mise en service de ce tronçon permettra la déviation effective de l'agglomération de Vendôme par les poids lourds en transit. **Cette mise en service est prévue, sauf intempéries, pour la fin de l'année 2013.**

Restera à réaliser le 4^{ème} tronçon qui reliera la RN 10 à la RD 957 au sud de l'agglomération Vendômoise.

CONTACT PRESSE

Amélie Lataste: 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

DIRECTION DE LA COMMUNICATION – CONSEIL GÉNÉRAL DE LOIR-ET-CHER : 02 54 58 41 12

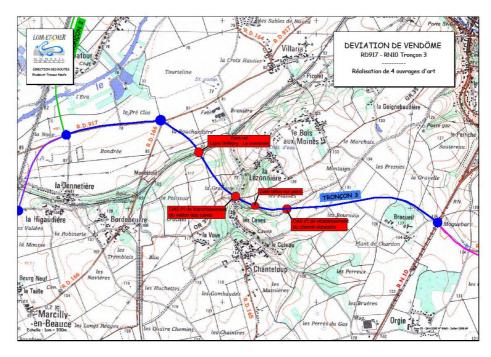


COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les travaux du tronçon 3 en détails

Le 3^e tronçon de la déviation de Vendôme relie la RD 917 à la RN 10 sur les communes de Naveil et Villerable (3,4 km). Les ouvrages d'art suivants ont tous été réalisés :

- 1 pont-rail passant sous la voie ferré ;
- 1 ouvrage d'art « pont » franchissant la rue de la Tarotte à Naveil (franchissement du vallon des Caves) et permettant de relier la commune de Villerable à Naveil et Vendôme sans passer par la RN 10;
- 1 ouvrage d'art sous chaussée rétablissant un chemin équestre à Naveil. Il permet d'assurer la continuité du chemin et la poursuite de l'activité du centre équestre ;
- 1 dalle béton sur pieux a été réalisée pour renforcer les sols d'une zone sensible.



Les travaux de terrassements, assainissement et couche de forme ont été achevés.

Restent à réaliser la fin de la couche de roulement de la déviation, le recalibrage de la section RD 917, la fin des accotements et des fossés, la fin de la signalisation verticale et la signalisation sur la RN 10.

DIRECTION DE LA COMMUNICATION – CONSEIL GÉNÉRAL DE LOIR-ET-CHER : 02 54 58 41 12